

DÉLIBÉRATION n° 2025-32

Objet : Tarification des interventions du personnel du Parc national de la Vanoise

Le Conseil d'Administration,

Réuni le 04 décembre 2025 à 14h30 à Frontenex sous la présidence de Rozenn HARS, le quorum étant atteint,

Vu le Code de l'Environnement, notamment ses articles R.331-23 à R.331-30 définissant les modalités de fonctionnement et les attributions du Conseil d'Administration ;

Vu le décret n° 2009-447 du 21 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national du Parc national de la Vanoise aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 ;

Vu la délibération n°2021 - 40 du Conseil d'Administration du Parc national de la Vanoise en date du 09 décembre 2021 relative à l'élection de la Présidente du Conseil d'Administration ;

Vu le rapport présenté par le directeur ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1 :

- d'établir la politique de tarification des interventions du personnel de l'établissement à compter de l'année 2026 ci-dessous.

Barème des interventions des agents du Parc national de la Vanoise

Barème (arrondi à € inférieur)	
Catégorie d'agent	Tarif journalier TTC
Catégorie C Exemple : Garde Moniteur	350€
Catégorie B Exemple : Technicien Patrimoines et ou Conservateur	450€
Catégorie A Exemple : Chargé de mission	600 €

(1) Sur la base de 7 heures par jour facturables, coût agent environné.

Le directeur de l'établissement public du Parc national de la Vanoise est chargé de l'application de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de la Vanoise et fera l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Adoptée à Frontenex, le 04 décembre 2025,

La Présidente du Conseil d'administration,

Rozenn HARS



PARC NATIONAL
DE LA VANOISE

135, Rue du Docteur Julliand
73000 CHAMBERY
FRANCE



Parc national de la Vanoise
135 rue du docteur Julliand • 73000 Chambéry
Tél. +33 (0)4 79 62 30 54
www.vanoise-parcnational.fr • accueil@vanoise-parcnational.fr